

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18142 - 71ÈME ANNÉE

Opposition aux amendements déposés par le sénateur Paul Vergès

« Projet de loi Macron : un formidable texte de régression sociale ! »

Lors du débat au Sénat sur le projet de loi « Croissance, activité, égalité des chances économiques », Paul Vergès a déposé 12 amendements. Dans un communiqué, le sénateur explique le contenu de chaque amendement et le motif du refus. Il est à noter que le gouvernement s'est opposé à toutes les avancées sociales proposées par le sénateur. Voici le communiqué, avec des inter-titres de Témoignages.

« Le projet de loi « Croissance, activité, égalité des chances économiques », plus connu sous le nom « projet de loi Macron » vient d'être voté par le Sénat : 344 votants ; 229 suffrages exprimés, 185 votes pour l'adoption du texte ; 44 votes contre l'adoption.

Concernant les votes des sénateurs réunionnais, à noter que Messieurs Michel Fontaine et Didier Robert ont voté pour ce projet de loi ; le Sénateur Michel Vergoz – comme la grande majorité du groupe socialiste – s'est abstenu ; le sénateur Paul Vergès – tout comme le groupe CRC et les Ecologistes – a voté contre.

Durant les 15 jours de séance, soient 132 heures de débat en séance, le Sénat a examiné 1.800 amendements et en a adopté seulement 280 ! Sur ce projet de loi, le Sénateur Vergès a déposé 12 amendements.

Proposition de dotation ferroviaire rejetée

Le premier visait à demander l'octroi d'une dotation ferroviaire : le code général des collectivités territoriales a confié aux régions d'outre-mer la compétence pour créer ou exploiter des infrastructures ferroviaires. Mais celles-ci n'ont pas bénéficié des concours financiers de l'État y afférent. En effet, en France hexagonale, les infrastructures ferroviaires ont été en totalité financées par l'État ;

puis il y a eu le transfert aux Régions, celui-ci s'est accompagné d'une dotation ferroviaire pour le fonctionnement de ce transport collectif. Mais La Réunion comme les autres Régions d'outre-mer n'ont pu en bénéficier... car elle n'avait pas (ou plus) de réseau ferré. La rapporteure Dominique Estrosi Sassone (UMP) expliquait : « L'amendement soulève une vraie question ; en revanche, le débat sur la DGF doit avoir lieu en loi de finances. Je rappelle que cette dotation, ce que nous regrettons tous, diminuera de 11 milliards les trois prochaines années ». Emmanuel Macron soulignait que rien « dans cet amendement n'indiquait que le surplus de DGF réclamé servira à la réalisation d'infrastructures ferroviaires ». Belle confiance dans les élus locaux !

Les centrales d'approvisionnement refusées

Le second amendement visait à la création de centrales d'approvisionnement et de stockage régional. Ces centrales, par mutualisation des moyens, auraient permis de réduire les coûts et auraient permis aux distributeurs de mieux faire jouer la concurrence entre fabricants et intermédiaires. Il demandait un rapport avant la création de ces centrales. Or les rapporteurs de la commission spéciale ont décidé de

refuser tous les amendements demandant un rapport. En revanche, Emmanuel Macron s'en est remis à la sagesse du Parlement.

Le troisième demandait l'ouverture aux associations d'outre-mer du droit d'ester en justice. En effet, une association nationale ne maîtrise pas toujours les spécificités et des problématiques propres aux outre-mer, et les associations ultramarines ont acquis, au fil des années, une grande maîtrise des dossiers. L'amendement est « tombé », l'article sur lequel il s'appuyait ayant été rejeté.

Gouvernement contre la baisse des tarifs bancaires

Le quatrième amendement une baisse des coûts bancaires dans les outre-mer, les frais bancaires étant supérieurs dans les outre-mer à ceux pratiqués en France continentale. La rapporteure s'en remettait au gouvernement. Le ministre Macron expliquait : « Le Gouvernement éprouve évidemment de la sympathie pour cet amendement. Mais nombre d'établissements ont annoncé que, si l'amendement précédent était définitivement voté, ils fermeraient leurs succursales outre-mer ! Mettre la pression sur les banques, nous y sommes prêts, mais il y a des contraintes, liées notamment à la sinistralité observée outre-mer ». Effectivement : mais les « succursales »

ont déjà commencé à fermer leurs portes. Un seul exemple : Le groupe BPCE Banque Populaire-Caisse d'Épargne a signé l'accord lui permettant de placer la Banque de La Réunion, la Banque des Antilles et la BDSPM sous contrôle de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse.

Paris contre l'amélioration du financement du logement social

Le cinquième demandait, à titre dérogatoire, de déléguer la gestion matérielle du registre du commerce et des sociétés aux chambres de commerce et d'industrie, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion. Cet amendement n'a pas été étudié en séance, étant tombé sous le coup de l'article 40 (irrecevabilité financière).

Le sixième amendement demandait qu'une quote-part du fonds d'épargne soit consacrée au financement des prêts au bénéfice du logement social dans les départements et régions d'outre-mer. Avis défavorable du gouvernement et de la rapporteure au motif que les prêts de la Caisse des dépôts et consignations ne sont pas limités à la métropole !!!! C'est une réponse hors sujet !

Proposition de soutien aux TPE rejetée

Le septième amendement demandait de faire cesser les pratiques discriminatoires entre les outre-mer et la France hexagonale dans le domaine de la téléphonie mobile : les roaming, simlockages entre l'opérateur ultramarin et son correspondant métropolitain, ont pour conséquence de générer des surcoûts pour les consommateurs ultramarins. Avis identique de la rapporteure UMP et du gouvernement : « L'Union européenne a apporté des réponses au problème du roaming, par le règlement du 13 août 2014. La commission européenne a proposé d'en faire baisser encore les tarifs ». Certes, mais pour l'heure, les tarifs restent supérieurs.

Le huitième amendement demandait une réponse spécifique aux problèmes rencontrés par les TPE réunionnaises, en difficulté de trésorerie et qui n'ont pas encore été réglées des travaux effectués, lorsque ceux-ci sont ordonnés par la puissance publique. Avis du rapporteur

UMP : « Amendement très significatif, compréhensible mais qui constitue une atteinte très grave au principe constitutionnel d'égalité d'accès à la commande publique. Les entreprises venues des métropoles, elles, ne seraient pas concernées... Le problème ne peut être réglé ainsi ». Le gouvernement s'en remettait à la sagesse du Parlement.

Paris contre l'extension immédiate des conventions collectives

Le neuvième amendement est limpidé : il demandait à ce que soit inscrite dans le code de la sécurité sociale cette disposition : « Les entreprises qui, après avoir perçu des aides à l'embauche, cessent leur activité, alors que leur situation financière est saine et que les possibilités de développement existent, sont tenues de rembourser l'intégralité des aides perçues ». Ces sommes auraient pu être versées dans un fonds de développement spécifique à chaque DROM. Avis du rapporteur UMP : « La réforme des aides aux employeurs ultramarins n'a pas sa place dans ce projet de loi ». Alors que le texte de loi était un véritable « fourre-tout » ! Le ministre Macron comme le rapporteur UMP ont néanmoins souligné qu'il s'agissait d'un bon « amendement d'appel ».

Le dixième amendement demandait la suppression du troisième alinéa de l'article L. 2222-1 du code de travail ; celui-ci indique que « les conventions ou accords dont le champ d'application est national précisent si celui-ci comprend les départements d'outremer, Saint-Barthélemy, Saint-Martin ou Saint-Pierre-et-Miquelon ». L'objectif de cet amendement était de faire respecter le principe d'égalité entre salariés d'outre-mer et de France continentale. Avis défavorable de la rapporteure : « On ne peut pas traiter de la même manière des territoires comme Saint - Barthélemy et les DOM. Nous ne disposons d'aucune étude d'impact ». Avec un (nouveau) engagement du gouvernement : « Cette disposition de la loi Perben, qui ne constitue nullement une discrimination, vise à tenir compte des spécificités ultramarines. Je vous réaffirme l'engagement du gouvernement d'étendre la couverture conventionnelle outre-mer. M. Rebsamen a lancé un outil d'information en temps réel ». Les salariés d'outre-mer en attendent les résultats.

Gouvernement contre la priorité à l'emploi des Réunionnais

Le onzième amendement demandait l'insertion dans le code du travail de cette disposition : « Procéder à une expertise approfondie des compétences et profils des personnes sur le bassin d'emploi, notamment outre-mer, avant de procéder à des appels à candidatures extérieures ». Il s'agissait d'accroître le rôle de Pôle emploi pour le recrutement dans le secteur privé dans le but de ne recourir à une main d'œuvre dite extérieure qu'après constat avéré de carence sur le bassin d'emploi concerné. En effet, dès lors que les compétences existent, il est préférable que les postes soient pourvus par des personnes implantées dans le bassin d'emploi, notamment dans ceux où le taux de chômage est important et que les compétences existent.

Réponse de la rapporteure : « Pôle emploi procède déjà ainsi. Ce n'est pas au législateur de lui prescrire quoi faire en la matière. Avis défavorable ». Réponse du ministre : « Cela créerait une inégalité de traitement entre demandeurs d'emploi selon leur lieu de résidence et porterait atteinte au droit d'entreprendre. Nos services sont mobilisés pour trouver une solution au problème soulevé par le sénateur Vergès. En toute hypothèse, légiférer n'est pas la solution ».

Pas d'égalité pour les prix des colis

Le douzième amendement visait à réduire la discrimination dont souffrent aujourd'hui les populations d'outre-mer quant à l'accès au service postal universel : le même prix d'affranchissement pour les lettres ou colis, que l'expéditeur ou le destinataire soit dans une région ou un département d'outre-mer. Réponse de la rapporteure : « Le coût serait de 70 millions d'euros, que La Poste devrait répercuter sur les usagers. C'est pourquoi la péréquation tarifaire entre les DOM et le territoire de la France métropolitaine vaut pour les lettres et non pour les colis ».

Au terme de ce marathon législatif, il convient de souligner que le texte issu des travaux du Sénat est marqué du sceau de l'UMP. Il convient d'attendre maintenant le résultat de la Commission Mixte Paritaire pour savoir ce qu'il adviendra de ce projet de loi.

Edito

Roches de Madagascar : c'est un peu gros doigt

Si les élections régionales avaient eu lieu en même temps que les Départementales, en mars dernier, la liste conduite Didier Robert aurait été battue pour la simple raison que le président sortant de la Région n'avait même pas commencé la construction de la route du littoral. Pourtant, tout le monde est d'accord sur l'urgence. En 2010, que n'ont-ils pas dit sur l'équipe sortante concernant cette route. Un vent du Sud soufflait très fort un slogan bien connu : pourquoi concentrer tous les investissements routiers sur le Nord ?

Un mandat de 5 ans est passé. Nous apprenons que le choix technologique de cette construction nécessite d'importer des roches de Madagascar. Après de telles révélations, La Réunion est aujourd'hui la risée des agences de presses du monde entier. Ne croyez pas que c'est un hasard. Inutile de faire porter le chapeau sur les réticences des adversaires de ce gaspillage financiers.

C'est Mongin qui vend la mèche.

Que dit-il dans le JIR du mercredi ?

Qu'il fait partie des 3 prospecteurs de roches de Madagascar. Qu'il est bien placé pour remporter le jackpot. Mais surtout, il raconte que cela fait 5 ans

qu'il prépare le coup, c'est-à-dire depuis...2010 ! Le JIR illustre son article par une photo de Mongin flanquée d'un administratif de la mairie de l'Etang Sale, actionnaire du projet.

Tout d'abord, comment un fonctionnaire de la collectivité de l'Etang Salé peut-il être actionnaire d'une société privée ? Combien de voyages a-t-il organisés sur Madagascar ? Ensuite, l'aveu de Mongin est accablant pour le président Robert. Depuis 2010, il savait qu'il n'avait pas assez de matériaux. Malgré tout il s'obstine à remplacer le projet initial par une usine à gaz. Conscient de l'obstacle, le président de Région attribue le marché de la construction mais transfère au groupement d'entreprises la responsabilité de trouver les millions de tonnes de roches nécessaires. C'est la Région qui paye. La manœuvre est un peu gros doigt.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Narendra Modi reçu par Xi Jinping

Chine-Inde, un rapprochement très attendu

La première visite de Narendra Modi en Chine est aussi symbolique que celle de Xi Jinping, en septembre dernier, en Inde. Les deux hommes vont parler politique, mais également économie. Le premier ministre indien est venu en Chine pour trouver de potentiels investisseurs, dans un contexte économique tendu. Sans compter les rivalités frontalières qui restent vives, et que les deux hommes devront apaiser.

Premier symbole de ce séjour du Premier ministre indien en Chine, la visite de Narendra Modi à Xi'an (Shaanxi), où se trouvent les statues en terre cuite du premier empereur de Chine, mais également sur les terres du président chinois. « C'est la première fois que je reçois un dirigeant étranger dans ma ville d'origine et je vous souhaite un agréable séjour », a déclaré Xi Jinping, à l'agence de presse Xinhua.

Loin d'être anodin, l'objectif de cette visite est d'accueillir non pas un rival, mais un ami, avec qui les liens tendent à se resserrer depuis quelques années, en dépit des conflits territoriaux. D'autant que le président chinois a tenu à rendre la pareille à Narendra Modi, qui l'avait reçu dans son État du Gujarat.

Nouer des partenariats économiques

Avec près de 70 milliards de dollars d'échanges commerciaux entre les deux pays, la Chine est devenu l'un des principaux partenaires de l'Inde, en dépit d'un déficit commercial de plus de 38 milliards de dollars. Les deux géants asiatiques ont des défis communs, notamment celui de dynamiser une économie ralentie par la crise économique et financière internationale.

Avant de quitter l'Inde, Narendra Modi avait souhaité un rapprochement économique entre les deux voisins, malgré les différends frontaliers qui continuent à les opposer. Une remarque confirmée par le Secrétaire d'Etat indien aux Affaires étrangères, Subrahmanyam Jaishankar, qui a assuré à Xian, « les questions frontalières ont été discutées, dont la paix et la tranquillité à la frontière ».

Mais « nous comptons évoquer tout le spectre des relations bilatérales.

Les questions ne seront pas seulement politiques, mais aussi économiques : le commerce, les investissements la coopération dans les projets d'infrastructure ». D'après une source anonyme, citée par l'AFP, les deux hommes ont abordé le souhait de l'Inde de se joindre au Conseil de sécurité de l'ONU, une volonté soutenue officiellement par Pékin. Cette visite du Premier ministre indien, huit mois après celle du président chinois met en exergue une volonté d'apaisement entre les deux pays, Ce climat détendu vise en priorité pour Narendra Modi à signer des contrats avec les Chinois, afin de tenir sa promesse électorale qui est de créer des emplois et améliorer les infrastructures en Inde. Ce dernier souhaite également intégrer le marché chinois qui reste encore fermé pour de nombreux produits indiens.

La Russie y voit un G3 en perspective

Dans un article publié sur le site officiel Sputnik News, l'amélioration des relations entre la Chine et l'Inde, lèvera « le principal obstacle à l'intégration économique en Eurasie », permettant à Moscou d'avoir de « nouveaux arguments au profit d'un triangle Russie-Chine-Inde ». Le site d'information révèle qu'à la veille de sa visite en Chine, Narendra Modi s'est entretenu avec le président russe Vladimir Poutine, lui réaffirmant « sa disposition à participer aux sommets de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) et au groupe des BRICS à Oufa cette année ».

À cette occasion, le dirigeant indien a également évoqué avec Vladimir Poutine l'expansion du partenariat stratégique spécifique entre la Russie et l'Inde. Xi Jinping en visite à Moscou, le 8 et 9 mai, avait échangé

avec son homologue sur leurs objectifs. Pour l'un, la nouvelle Route de la Soie, pour l'autre, la construction d'une nouvelle Eurasie.

Pour Sputnik News, Narendra Modi devra « jouer sa partie chinoise » et régler le différend territorial avec la Chine. Malgré les vives tensions, la guerre entre les deux pays n'a pas éclaté, les deux hommes préférant s'entendre pour pouvoir engager le tournant géopolitique qui se déroule actuellement. D'ailleurs, Narendra Modi avait affirmé avant de se rendre en Chine : « J'attendais depuis longtemps et avec impatience cette visite en Chine. Le XXI^e siècle appartient à l'Asie. J'espère que ma visite renforcera l'amitié sino-indienne et marquera également une nouvelle étape dans les relations des pays émergents d'Asie et du monde entier ».

Selon les experts interrogés par le site officiel russe, « le rapprochement entre l'Inde et la Chine fournirait à Moscou de nouveaux arguments au profit d'un triangle stratégique Russie-Chine-Inde ». Le litige frontalier laissait entendre une incompatibilité entre les deux pays de s'allier dans la zone, mais les volontés affichées par les deux hommes rassurent Moscou.

« Étant donné que le sommet sino-indien se tiendra à seulement deux mois des sommets de l'OCS et des BRICS à Oufa, le rapprochement des deux plus grandes économies asiatiques donne un nouveau sens aux initiatives de Moscou pour la restructuration de l'économie globale et du système financier mondial, ainsi que du système de sécurité dont il sera question lors des entretiens de juillet », a expliqué Brian Yang, analyste financier indépendant de Hong Kong, à Sputnik.

Sai Lin

Lôgambal Souprayen Cavéry élue présidente de la Fédération Tamoule

Le combat continue pour la valorisation des cultures et cultes tamouls à La Réunion

Ce jeudi 14 mai, la Fédération Tamoule de La Réunion a tenu une conférence de presse pour présenter les nouveaux responsables de son organisation, élus à l'assemblée générale du 8 mai dernier au temple de Saint-Paul. La nouvelle présidente, Lôgambal Souprayen Cavéry, première femme élue à cette responsabilité, était entourée de plusieurs autres membres du Conseil d'administration, dont le secrétaire et ex-président, Daniel Minienpoullé.



Lôgambal Souprayen Cavéry, la nouvelle présidente de la Fédération Tamoule de La Réunion, entourée d'autres responsables de l'organisation, dont le secrétaire Daniel Minienpoullé.

La Fédération Tamoule de La Réunion, fondée en 1971, rassemble 82 associations culturelles et culturelles hindoues du pays et elle renouvelle tous les trois ans de façon démocratique son Conseil d'administration « dans l'union et la fidélité à nos ancêtres esclaves et engagés pour vivre pleinement au sein de la société réunionnaise », selon la présidente. Lôgambal Souprayen Cavéry, âgée de 36 ans, maître de conférence à l'Université de La Réunion en sciences du langage, affirme qu'elle « hérite d'une structure bien mise en place, qui a déjà réalisé et préparé de nombreux projets, grâce à l'équipe précédente et à son président qui ont effectué un travail re-

marquable ».

Rapprocher les diasporas indiennes

Elle a également annoncé que de nouveaux projets seront mis en œuvre afin de continuer à valoriser les atouts des cultures et cultes tamouls à La Réunion, par le dialogue entre les responsables des divers temples et associations culturelles hindoues réunionnaises. Elle a cité par exemple la mise en place d'une structure de formation à vocation multiple comme l'enseignement de la langue tamoule, ainsi que l'ouverture au monde par la création d'un

site internet pour développer les liens avec les diasporas indiennes, les échanges socio-économiques et culturels avec l'Inde, etc.

Pour l'enseignement du tamoul

Ce travail s'appuiera sur des actions déjà mises en œuvre comme l'accord de partenariat avec la Chambre de Métiers de La Réunion pour cultiver l'architecture tamoule dans le pays, la Convention Obsèques Vaïkoundam, le travail audio-visuel avec les émissions culturelles et culturelles sur Télé-Kréol, etc. Un autre combat à poursuivre est celui pour le partage équitable des congés entre les diverses communautés religieuses réunionnaises et « il faut une collaboration des responsables politiques à ce sujet », a rappelé Daniel Minienpoullé.

Lôgambal Souprayen Cavéry a aussi signalé à propos de la réforme des collèges actuellement en débat parlementaire, que des discussions sont en cours avec le Rectorat et l'Université de La Réunion pour renforcer l'enseignement de la langue et de la culture tamoules dans le pays. Enfin, elle a exprimé sa satisfaction de l'arrivée de nouveaux jeunes responsables à la Fédération, avec un renforcement des liens inter-générationnels dans son organisation.

L. B.

Billet philosophique

«Formons un chœur»

Dans les trois précédents "billets philo", nous avons mis en avant plusieurs témoignages de penseurs réunionnais très divers qui défendent les valeurs et les principes de la solidarité comme du bien commun, face aux obsessions dominantes de l'égoïsme, du sectarisme et de la compétitivité. Nous avons cité notamment Raïssa Noël, Daniel Singaïny, Omar Issop-Banian, Paul Vergès etc... Aujourd'hui, nous allons vous proposer d'autres réflexions sur ces mêmes concepts, à propos d'un geste exemplaire accompli dans le monde artistique du pays.

Le 7 mai dernier au Port, trois groupes de chanteurs et musiciens réunionnais bénévoles ont offert à un public nombreux et solidaire un magnifique concert pour apporter un soutien sanitaire aux victimes vietnamiennes de l'agent Orange bombardé par l'armée des USA sur leur pays pendant la guerre des années 1970-75. Ces groupes talentueux étaient conduits par Ho Hai Quang, président de l'association Orange Dihoxyn, Davy Sicard et Didier Delezay d'Oté Pirates, qui se sont retrouvés ensemble sur la scène du Théâtre Sous les Arbres dans leur démarche de solidarité.

Dans plusieurs de leurs chants, ils ont exalté les valeurs fondamentales à cultiver dans notre pays comme dans le monde et ils ont lancé de vibrants appels à continuer le combat pour changer notre société, afin de la rendre libre, juste et fraternelle. C'est le cas du merveilleux chant de Ho Hai Quang intitulé "Chœur pour le Vietnam", qui nous appelle à «former un chœur» pour faire avancer la solidarité. Un chant dont nous publions les paroles ci-après et que nous vous invitons à proclamer en chœur avec vos proches pour répandre au maximum ces belles pensées...

Si tu ne peux pas oublier
Les tapis de bombes au napalm
Qui déchiraient le sol du Vietnam
Alors avec moi, il faut chanter
Lève-toi, chante avec moi

Formons un chœur de millions de voix

Si tu ne peux pas oublier
La gamine en flammes qui courait
Les villages qu'on incendiait
Alors avec moi, il faut chanter
Lève-toi et chante avec moi
Formons un chœur de millions de voix

Si comme moi t'es persuadé
Qu'une torche vivante, en priant
Peut renverser des régiments
Alors avec moi, il faut chanter
Lève-toi et chante avec moi
Formons un chœur de millions de voix

Si aujourd'hui t'es révolté
De voir les assassins pardonnés
Et les victimes déboutées
Alors avec moi, il faut chanter
Lève-toi et chante avec moi
Formons un chœur de millions de voix

Si tout comme moi tu crois
Qu'on peut, en mêlant nos voix
Donner l'espoir et la joie
Prends ta guitare ou claqué des doigts
Lève-toi et chante avec moi
Formons un chœur de millions de voix



Ho Hai Quang, Davy Sicard et Didier Delezay chantant ensemble "Chœur pour le Vietnam". (photo Jean-Claude Delmas)

C'en est trope !

La falsification Pierre Angrand (3)

2. Publications de M. François Lespinasse, bis (Correspondance de Charles Angrand) :

La rétrospective Charles Angrand organisée par Pierre Bazin au Château-Musée de Dieppe, du 19 juin au 20 septembre 1976, à laquelle le neveu apporta une contribution importante en tant que rédacteur d'une part, et en tant que principal pourvoyeur d'œuvres, fut couverte par un quotidien local. Au cours de cet article de pleine page, le journaliste Patrice Lefebvre relatait non seulement l'exposition, la vie de l'artiste, mais complétait la documentation au moyen d'une enquête de terrain.

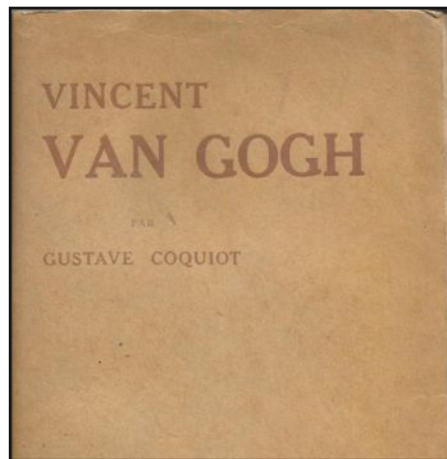
Pierre Angrand, à l'affût des articles de presse qu'il découpait et classait, ne pouvait ignorer le contenu de ce papier publié le samedi 4 septembre 1976. L'historien et neveu du peintre avait alors 70 ans.

12 ans plus tard, était publiée la Correspondance par M. Lespinasse, sous la guidance de l'historien et neveu de l'artiste. Un recomptage des lettres au sommaire le confirme, l'ouvrage totalise 400 lettres. La rondeur du chiffre ne manque pas d'étonner. Si trois lettres destinées au célèbre critique d'art Gustave Coquiot sont restituées, le biographe de « Seurat » rapporte dans son ouvrage de 1924 (l'édition même que possédait l'historien) un 4e courrier, absent de la Correspondance, qu'il cite en partie dans la biographie du « père du pointillisme », mais que le critique d'art rapporte « in extenso » dans le « Vincent van Gogh » qu'il avait fait éditer l'année précédente...

Qu'une telle lettre ne figurât pas dans la Correspondance de Charles Angrand, alors que par deux fois elle avait été citée, dans deux biographies différentes ayant trait à des acteurs célèbres de la peinture qu'avait côtoyé Charles Angrand, paraît des plus étonnants, à tout le moins léger, d'autant plus qu'aucune note de la Correspondance, pour comble, ne fait allusion à ce témoignage capital. Nous pourrions passer sur l'oubli de cette lettre qui explicite les liens qui unissaient Seurat, Angrand et van Gogh, si un autre détail n'attirait notre attention sur ces courriers destinés à Coquiot.

L'article « Charles Angrand et Georges Seurat », signé par Mme Adèle Lespinasse publié dans la

2^{de} biographie du peintre aux éditions Somogy, reproduit l'intégralité de la « seconde lettre » (sic – il est vrai que le sommaire de la Correspondance n'indique que 2 lettres, alors qu'elle en reproduit 3) qu'Angrand fit parvenir à l'ancien secrétaire de Rodin. Il y est écrit (citation d'Angrand, rapportée par Mme Lespinasse) : « je me promenais ce jour-là vers Saulx-le-Duc quand spontanément à la vue de la toute petite gare qu'on venait d'y planter – j'eus l'obsession de Seurat ! »... Plus loin, confirmation – qui montre bien qu'il



Vincent van Gogh par Gustave Coquiot, éditions Ollendorff.

ne peut s'agir d'une erreur : « cette gare de Saulx, il [Seurat] en eût fait un chef d'œuvre ».

Une rapide confrontation avec le volume de la Correspondance en garantit l'exactitude des termes (lettre du 16 août 1923)...

Mais mon Dieu, qu'allait faire le peintre à Saulx-le-Duc, lui qui se fichait de la grandiloquence des monuments ?... Quelle moquerie ! Il fallait être érudit, agrégé en histoire et géographie comme l'était Pierre Angrand pour effectuer pareille substitution !

Le « Seurat » de Coquiot reproduit une version antérieure de cette lettre. Qu'y lisons-nous à la page 234, entre guillemets (c'est Charles Angrand qui s'exprime) ? « Tenez, je me promenais un jour vers Saône-Saint-Just quand spontanément à la vue de la toute petite gare qu'on venait d'y planter – j'eus l'obsession de Seurat. » Plus loin, il ne s'agit pas de la gare de « Saulx », mais la « gare de

Saint-Just ».

Déjà, Georges Coquiot, ignorant tout des stations parsemées sur la ligne de Motteville à Ouville-la-Rivière qu'empruntait le Tortillard et dont la mise en service remontait à 1912, commettait une erreur de recopiage. « Saône-Saint-Just » n'existe pas, la Saône étant une rivière de l'Est de la France, principal affluent du Rhône. Il fallait lire plutôt « Saône-Saint-Just », avec 2 a, bourg conjoint à Saint-Laurent-en-Caux où demeurait Charles Angrand.

Pour brouiller les pistes, non sans humour, cet inexistant Saône-Saint-Just a été remplacé intentionnellement par un réel Saulx-le-Duc, ville historique de l'Est, proche de la Saône, sise en Franche-Comté comme l'est Chalon-sur-Saône.

Alors qu'est-ce que Pierre Angrand, par la substitution, cherchait-il à dissimuler ?

Pour y répondre, il faut se reporter à l'article que Patrice Lefebvre consacra à la rétrospective de Dieppe en 1976 que l'historien avait lu.

Le journaliste rapporta le témoignage direct de la Saint-Laurentaise Mme Varin née en 1896 : « J'en ai vraiment le souvenir, dit-elle, bien qu'étant alors enfant. On le voyait partir [Charles Angrand], le soir, vers la vallée de Saône-Saint-Just... »

Et le journaliste de préciser : « Ce sont les premiers mots de Mme Varin qu'un heureux hasard nous a fait rencontrer ».

Chaque soir, ayant soin de la rumeur, Charles Angrand allait rejoindre son second foyer, au bourg de Saône-Saint-Just, là où se trouvaient Antoine et Emmanuel.

Sous mes yeux, la reproduction d'un pastel d'Angrand, intitulé « Les Comérages ». Une œuvre non signée, mais aboutie. Quatre jeunes femmes assaillent de questions une femme à la fenêtre portant un enfant. Celle-ci tourne son visage vers le bambin. On dirait une de ces Maternités de l'artiste. Le point de vue du peintre s'est élargi et, partant, celui du spectateur tourné vers le groupe aussi, que l'on regarde de loin, et nous nous demandons à notre tour ce qui se dit... Ce qui nous rappelle que la « peinture » est silence.

Jean-Charles Angrand

Ot é

L'arzan i doi Haïti, kansa i rann sa ? Fransoi Hollande na la solisyon li : avèk la krash soloman !

Moin lé sir é sèrtin lo moun I lir témoignaz la fine antann parl la dète La Frans par rapor In péi i apèl Haïti. Sa in péi pov mèm, lé la-ba dann bann z'antiy. Péi la la fine konète malèr par dsi malèr : siklone li, tranblémann tèr li, diktatir li, l'èsploityasyon kolonyal li é tout lo tranbleman.

Poitan son listoir la komans par in kou d'ékla vi ké l'ané 1804 la fé in révolisyon bann zésklav, la bate l'armé fransèz épi la proklam La Républik, la aboli l'èsklavaz. Koué d'myé k'sa ?

Sof ké lo péi lété konm i di, mi o ban dé nasyon – An plis ké sa, l'ané 1825 lo roi La Frans té i apèl Charles X la anvoy in l'anbasadèr avèk in lète pou réklam donn ali in sonm l'arzan inportan : cent cinquante milion an fran or. Zordi, sa i vo kékshoz konm 17 milyar pou lo domaz bann propriètèr zésklav i pouré domandé. Pou bien fé konprann lo mésaz in kantité bato la guèr la akonpagn lo l'anbasadèr. Lo péi la pa gingn rolèv la tète dopi éstan la si tèlman li téi doi singn ali pou pèy la dète, plis lo z'intéré, plis lo z'intéré d'lo zintéré.

Rozman Fransoi Hollande lé la. Kan li di li fé, li fé. Ala ké li anons, lo zour li v'alé Port au Prince li va pèy son dète. Promèss sé dète ! Ala in onm la !... Sof ké l'onm i parl pa mèm langaz ké nou, pa mèm langaz ké bann haïtien. Son pèyman sé rokonète in dète moral. Donk la pa an larzan ké li ranbours mé an « mon dyé zé rogrète ! ». Avèk sa, konm di kréol, i sar pa la boutik. Aprésa li la parl ède rokonstrui lo péi : bla ! bla ! bla ! blabla !

Si ni rovien dsi la késtyonn dète, lo prézidan La Frans la trouv in manyèr ranboursé, gran promètèr pti donèr, pa an bon l'arzan, mé avèk la krash soloman !

Justin

NB-L'ané 1825 lo shèf l'éta dann Haïti lété in sèrtin Jean-Pierre Boyer, in nom i sonn bien rényoné. Sé l'om la boir ziska la mar(la li si zot i vé !) lo kalis l'imilyasyon son pèp par La Frans.

« Balyé nèv, balyé prop » - in kozman pou la rout

Sans prop : balyé nèv lé prop, donk li balyé prop. Si li la fine fatigué, li lès la salté trankil. Sans figuré : tazantan i fo shanj réponsab kisoï dann l'antropriz, kisoï dann la politik pars avèk lo tan i pran l'abitid, pétète mové l'abitid. L'èrla konm di lo kont lo travay lé pa fé konm k'i fo-i lès la salté trankil. Lé konm pou médsin : gard aou lo mèm médsin pou in vi, ala momandoné li koné aou par kèr, touléka li kroi li koné aou par kèr é lé posib in foi li tronp, é si sé lo zour k'i fo pa tronpé?... Astèr i di osi, i amontr pa vyé sinz pou fé la grimas : sa i vé dir, lé pli fasil roul in jenn dann la farine k'in vyé nana léspèryans. Alor ? Alor i fo rokonète lé pa fasil donn son konfyans vi k'in jenn nana son l'ikonvényan é in vyé galman.